Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

Service régional de l'alimentation
Pôle contrôles phytosanitaire & vétérinaire en charge de la protection des végétaux

Dossier suivi par : Elodie THIEBAUT

Courriel : sral.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Tél. : 05 56 00 43 88
Fax : 05 56 00 42 31

AMBIANCE PAYSAGE EURL

916, Route d'Angresse

40150 HOSSEGOR

Réf : 002574

Références :

Vu *les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*

Vu *le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*

Vu *le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*

Vu *la délégation de signature du préfet de la région Aquitaine au DRAAF de la région Aquitaine en date du 10 septembre 2012 ;*

Vu *votre demande d'agrément en date du 15/10/2011*

Agrément d'organisme exerçant des activités de distribution, d'application en prestation de service, de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

L'établissement désigné : **AMBIANCE PAYSAGE EURL**

Domicilé à : 916, Route d'Angresse
40150 HOSSEGOR

est agréé sous le **numéro d'immatriculation**: **AQ01512**

Domaines d'activité :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **OUI**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

Validité :

Agrément accordé sans limitation dans le temps, sous réserve du maintien du respect des conditions nécessaires.
Le certificat d'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des structures rattachées sous le numéro d' agrément :

AMBIANCE PAYSAGE EURL	40150	HOSSEGOR

Fait à Bordeaux, le 17 DEC. 2013

Pour le Préfet et par délégation
par empêchement du Directeur régional de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt
Le Chef du service régional de l'alimentation

François HERVIEU

La présente décision, peut éventuellement être contestée devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

SRAL AQUITAINE 51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.00.42.03- Télécopie : 05.56.00.42.31
E-mail : sral.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr